

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25 Absents : 04 Procurations : 04

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Denis RIEFFEL – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sonya DIETSCH – M. André HERRLICH – Mme Eva ASTROLOGO - M. Jean-Philippe MEYER – Mme Maya ISOREZ – Mme Agnès MULLER, adjoints.

M. Jean-Luc CLAVELIN – M. Francis LORRETTE – M. Jean-Claude WEHRLE – M. Pierre FRIEDRICH¹ - M. Christian BRONNER – Mme Joëlle JESSEL – Mme Corinne RIFF-SCHAAL - Mme Véronique ANTOINE¹ - Mme Isabelle SCHLENCKER¹ – M. Olivier RAGOT – Mme Céline RIEGEL – Mme Françoise FREISS – M. Bernard SCHAAL¹ - Mme Laure MISTRON¹ – Mme Danièle SENDEL – M. Matthieu LEFFTZ.

¹ arrivés lors du point n° 3

Membres absents excusés : M. Raymond VINCENT, procuration à M. Jean-Michel VALENTIN - Mme Adrienne GRAND-CLEMENT, procuration à Mme Sonya DIETSCH – Mme Sylvie ANTOINE, procuration à M. Jean-Philippe MEYER – Mme Anne PONTON, procuration à M. Denis RIEFFEL.

Membre absent : ./.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du CM du 25 septembre 2017.
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
3. Présentation d'actions menées suite à une subvention communale.
4. Admissions en non-valeur.
5. Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés.
6. Modification du tableau des effectifs.
7. Concours des « Maisons décorées de Noël ».
8. Billetterie pour le concert de Noël 2017.
9. Programmation culturelle prévisionnelle pour 2018.
10. Billetterie pour le spectacle comique de 2018.
11. Subventions dans le domaine scolaire.
12. Subventions dans le domaine associatif.
13. Gratuité de location des salles communales.
14. Evolution du tarif de signalisation commerciale.
15. Cession de biens communaux usagés.
16. Projets sur l'espace public - programme 2018.
17. Délimitation d'un périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine à Fegersheim.

Points d'informations

- 18. Droit d'occupation des sols.
- 19. Rapports annuels 2016 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets.
- 20. Rapport annuel d'activités de l'Eurométropole.
- 21. Informations du Maire.



Le Maire

Thierry Schaal
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25 Absents : 04 Procurations : 04

M. le Maire sollicite l'assemblée pour des interventions en fin de séance. M. Bernard SCHAAL annonce une intervention.

M. le Maire propose l'ajout d'un point complémentaire à l'ordre du jour, à savoir la participation du Conseil de Fabrique aux travaux de rénovation du Presbytère de Fegersheim. Les élus acceptent cette inscription complémentaire à l'unanimité. Il deviendra le point n° 18 de l'ordre du jour.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 25 septembre 2017.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude **WEHRLE** a été désigné secrétaire de séance.



de Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

3. Présentation d'actions menées suite à une subvention communale.

M. le Maire accueille Mmes Marion DOUHET et Mathilde JUNG.

Le 14 décembre 2015, le Conseil municipal a attribué une subvention au 4L Trophy (500 €). L'une des participantes à ce projet, Marion DOUHET, explique qu'ils sont partis au Maroc avec l'association « les Enfants du désert », et ont amené des équipements et des fonds pour construire une école. Le trajet en 4L s'est étendu sur 8.000 kilomètres. Et a duré 15 jours, aller-retours. Le budget s'est élevé à 8.000 €.

Le 27 juin 2016, le Conseil municipal a attribué une subvention d'un projet de raid humanitaire au Laos, pour un montant de 200 €. Mathilde JUNG présente le projet, mené dans un cadre universitaire, auprès de 3 autres étudiants. Le soutien de la commune a été l'un des seuls obtenus par le groupe de la part d'une institution. Ils sont partis 15 jours, pour un budget de 5.000 €. Des équipements de sport ont été amenés sur place, grâce à des soutiens, notamment associatifs.

Les deux jeunes femmes remercient la collectivité pour le soutien et l'intérêt apportés à leurs projets.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

63/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

4. Admissions en non-valeur

La trésorerie d'Illkirch-Graffenstaden, en date du 11 septembre 2017, a transmis à la commune un état de produits irrécouvrables pour lesquels elle sollicite l'admission en non-valeur portant sur les années 2012 à 2015 pour un montant total de 138,71 €.

Malgré les poursuites légales opérées par le comptable public, ces produits restent irrécouvrables.

Il convient de les admettre en non-valeur et de les imputer au chapitre 65, compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

L'admission en non-valeur n'empêche pas le recouvrement ultérieur dans le cas où des informations complémentaires parviendraient au trésorier.

Le Conseil municipal,
vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2343-1, R. 1617-24,
D. 2342-4 et D. 2343-3,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
décide d'admettre les états cités ci-dessous en non-valeur et d'imputer le montant de 138,71 € au chapitre 65, compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

PJ. Etat des produits irrécouvrables.



Le Maire

Thierry SCHAAL

13700 - FEGERSHEIM -

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 11/09/2017

Numéro de la liste : 2969410233 - 13 Pièces présentées pour un montant de

138,71

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	Personne physique - Particulier			
Catégories de produits	DIVERS		7	Pièces pour	54,20
Motifs de présentation	Poursuite sans effet		2	Pièces pour	66,00
	RAR inférieur seuil poursuite		11	Pièces pour	72,71
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100		13	Pièces pour	138,71
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000		0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000		0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2015		5	Pièces pour	24,51
	2014		3	Pièces pour	12,20
	2013		3	Pièces pour	36,00
	2012		2	Pièces pour	66,00

COMMUNE DE FEGERSEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

5. Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la Loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code du Travail,

Considérant que selon l'article L 323-2 du Code du travail, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de 20 agents ou plus autres qu'industriels et commerciaux sont assujettis à l'obligation d'emploi de personnes handicapées lorsqu'ils occupent au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés,

Considérant que l'article 33-2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui insère un article 35 bis dans la loi du 26 janvier 1984 selon lequel le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article L 323-2 du code du travail est présenté à l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant le rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés ci-après :

Collectivité	Effectif total ¹	Nombre de travailleurs handicapés ¹	Total des dépenses	Equivalents bénéficiaires	Taux d'emploi des travailleurs handicapés réajusté
Fegersheim	68	2	8.304,00 €	0,48	3,65 %

¹ au 1^{er} janvier 2016

Vu l'avis soumis au Comité technique en date du 6 novembre 2017,

Le Conseil municipal a pris acte du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

6. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2017 est arrêté, réglementairement, à la date du 1^{er} janvier 2017.

Pour tenir compte des évolutions dans l'organisation et la répartition des effectifs, il a été modifié à plusieurs reprises en 2017, par délibération des 3 mars, 24 avril et 22 mai.

La Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion a émis un avis favorable aux propositions d'avancement de grade pour plusieurs agents remplissant les conditions au courant de l'année lors des séances des 18 mai et 22 septembre 2017.

Pour information, sauf disposition contraire stipulée dans l'avis émis par la CAP, les avancements de grade peuvent être prononcés à une date d'effet comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017, sous réserve que les postes budgétaires soient disponibles, du fait de l'annualité du tableau d'avancement de grade. Si les postes budgétaires ne sont pas disponibles, les nominations ne pourront intervenir qu'à compter de la date de la création des postes. A défaut de nomination au plus tard le 31 décembre 2017, ces propositions de grade devront à nouveau être soumises à l'avis de la CAP en 2018.

Il est proposé de créer les postes permettant de nommer ces agents, et de supprimer les postes actuellement occupés, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Il est donc proposé de **supprimer** 10 postes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'agent de maîtrise,
- 7 postes d'adjoint technique.

Et de **créer** 10 postes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'agent de maîtrise principal,
- 7 postes d'agent techniques principal 2^{ème} classe.

Cette demande a été transmise aux membres du Comité technique.

Le Conseil municipal,

vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

vu la transmission aux membres du Comité technique,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

décide la création et la suppression des postes visés ci-dessus, à la date du 1^{er} décembre 2017.



Le Maire

Thierry SCHAAF

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

7. Concours des « Maisons décorées de Noël »

La commission communication, développement durable, environnement et cadre de vie propose au Conseil municipal d'approuver le règlement du concours des « Maisons décorées de Noël » ci-joint et de fixer le montant des récompenses comme suit :

- 1^{er} de chaque catégorie : 55 €
- 2^{ème} de chaque catégorie : 45 €
- 3^{ème} de chaque catégorie : 35 €

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
approuve le règlement du concours des « Maisons décorées de Noël », joint à la présente délibération, ainsi que le montant des récompenses listées ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ. Règlement du concours des « Maisons Décorées de Noël »



Règlement du concours des « Maisons décorées de Noël »

Article 1 – Participants

Le concours est ouvert aux habitants de la Commune de Fegersheim-Ohnheim, après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement.

Article 2 – Objet du concours

Le concours consiste en l'illumination et la décoration des maisons (avec ou sans jardin) ou balcons et fenêtres, l'objectif étant d'animer la commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Il est à noter que les jardins, balcons et fenêtres devront être visibles, de jour comme de nuit, depuis la rue.

Article 3 – Délai de participation

Les inscriptions doivent être déposées en ligne ou bien en Mairie de Fegersheim – 50, rue de Lyon – 67640 FEGERSCHEIM **au plus tard le mardi 14 décembre 2017.**

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Article 4 – Modalités de participation

Les participants devront décorer leur maison, façades, jardins ou balcons de façon originale et créative.

Le concours prend en compte dans une note sur 20:

- L'esthétique (conception d'ensemble, répartition, harmonie...),
- La diversité du matériel utilisé et l'inventivité,
- L'inscription dans une démarche de développement durable.

Peuvent être valorisés au titre du développement durable :

- des décorations non électriques,
- des motifs équipés de mini panneaux solaires pour leur alimentation,
- des ampoules à économie d'énergie

Article 5 – Modalités du concours

Dans le cadre de ce concours, les habitants et commerçants pourront choisir de s'inscrire pour :

- le prix des maisons décorées (avec ou sans jardin) – de jour
- le prix des balcons/fenêtres décorés – de jour
- le prix des maisons illuminées (avec ou sans jardin) – de nuit
- le prix des balcons/fenêtres illuminés – de nuit

Article 6 – Dotation

Pour chacune des catégories, et suivant le palmarès (trois premiers primés dans chaque catégorie), le montant des récompenses ira de 35 € à 55 € et sera sous forme de bons cadeaux.

Article 7 – Jury

Le concours des « Maisons décorées de Noël » est organisé par la commission municipale compétente, sous l'autorité du Maire. Le jury intercommunal effectuera une visite de jour pour les décorations et une visite de nuit pour les illuminations.

Le passage du jury pourra intervenir à n'importe quelle date après la clôture des inscriptions (mardi 14 décembre 2017).

Article 8 – Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent, le cas échéant, leur publication dans les supports de communication de la Commune de Fegersheim-Ohnheim.

Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Département du Bas-Rhin

67/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

8. Billetterie pour le concert de Noël 2017

Dans le cadre de la programmation culturelle annuelle, la commune organisera un concert de Noël, le samedi 16 décembre 2017, au centre sportif et culturel.

La commission animation, culture, santé et bien-être, réunie le 5 avril 2017, propose de revenir sur le projet de tarification unique validé par le Conseil municipal le 5 décembre 2016. S'agissant d'un spectacle à dimension familiale, la commission propose de mettre en vente les places à trois tarifs différents :

- 12 € pour les adultes et jeunes de plus de 12 ans
- 6 € pour les enfants de 4 à 12 ans inclus
- Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans

Le Conseil Municipal,

vu la proposition de la commission animation, culture, santé et bien-être,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

fixe les tarifs pour le concert « Virginie Schaeffer chante Noël » comme définis ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

9. Programmation culturelle prévisionnelle pour 2018

La commission animation, culture, santé et bien-être propose au Conseil municipal une programmation culturelle prévisionnelle pour 2018.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre de la volonté politique d'instaurer une dynamique culturelle à destination des habitants. Cette dynamique se traduit par plusieurs engagements, en faveur des habitants et des équipes artistiques locales.

La commune veille ainsi à proposer une grande variété de rendez-vous et à prendre en compte les spécificités des différents types de publics (jeune public, seniors, grand public, scolaires, etc.).

La commune s'implique également dans le développement de la scène artistique locale et de la jeune création à travers l'accompagnement en résidence de deux compagnies (mise à disposition du Caveau, soutien financier à la coproduction et préachat de la nouvelle création pour la saison suivante). Elle s'engage ainsi aux côtés d'autres structures de l'Eurométropole de Strasbourg pour le dynamisme et le renouvellement de la scène artistique locale, afin de permettre aux habitants de continuer d'aller à la découverte de nouveaux artistes au fil des saisons. A travers cette démarche, elle invite également les citoyens à rencontrer de manière privilégiée les artistes en résidence sur le territoire, à travers notamment des sorties de résidence.

La commission animation propose ainsi d'inscrire au budget 2018 les projets suivants, chacun étant soumis à des impératifs contractuels et tous devant faire l'objet d'une communication en amont via une plaquette de saison diffusée à la fin de l'année 2017.

Les spectacles au Caveau : 16 700 €

- Vaiteani – vendredi 19 janvier – musique polynésienne
- Selia – vendredi 16 février – gospel soul
- M. Soul (Tribute to Johnny Cash) – vendredi 23 mars – rock'n roll
- Ernest (représentation grand public, représentations scolaires, collaboration avec l'EMMD) – vendredi 13 avril – chanson française
- Carte blanche à l'Animation Jeunes – vendredi 18 mai
- La Gargarousse – vendredi 14 septembre – chanson française
- Les Belettes (accueillies en résidence en 2017) – vendredi 12 octobre – chanson française
- A Spurious Tale (accueillis en résidence en 2017) – vendredi 16 novembre – musique irlandaise
- Anastasia (annulé en 2017) – vendredi 7 décembre – chanson française soul

9. Programmation culturelle prévisionnelle pour 2018 – suite -

Les résidences : 2 600 €

- Espersan – 26 février au 2 mars – musique iranienne
- Stéphane Jordan – 5 au 9 novembre – chanson française
- ➔ Chaque résidence d'artiste fera l'objet d'une sortie de résidence adressée au public à l'issue de la semaine de travail. Les créations des deux équipes artistiques seront intégrées dans la programmation 2019 du Caveau.

Les séances documentaires : 1 900 €

- Cycle de trois conférences en partenariat avec l'association Alsace Cardio
 - Les accidents vasculaires cérébraux – jeudi 1^{er} février
 - L'évolution du sommeil au cours des âges – jeudi 24 mai
 - Les perturbateurs endocriniens – jeudi 27 septembre
- Conférence « Les femmes peuvent-elles être actrices de la santé de leurs seins » - jeudi 15 mars
- Connaissance du Monde « Pyrénées » - mardi 10 avril
- Mois du Film Documentaire – novembre

Les spectacles jeunes publics : 3 200 €

- Les Mains à la Pâte (Cie Bardaf) – mercredi 18 avril
- Le Petit Prince (Cie La Machine à Remonter les Contes) – mercredi 6 juin
- Cirk' Alors (Thomas Niessen) – mercredi 17 octobre
- Conte de la Caravane de Noël – décembre

Les animations : 56 500 €

- Thés dansants
 - Schlager – mercredi 24 janvier
 - DJ Guinguetta – mercredi 16 mai
 - DJ Guinguetta – mercredi 3 octobre
- 10^{ème} édition du Feg'stival – vendredi 8 et samedi 9 juin
- Bal populaire – vendredi 13 juillet
- 10^{ème} édition des Foulées de Fegersheim – dimanche 2 septembre
- Spectacle « Capitaine Sprütz, VRP » - samedi 8 septembre

Le Conseil municipal,
vu la proposition de la commission animation, culture, santé et bien-être,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
valide le projet de programmation culturelle et d'animations ci-détaillé,
décide l'inscription des dépenses concernées au Budget Primitif pour 2018,
autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document, notamment contrats, y afférent.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

69/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

10. Billetterie pour le spectacle comique de 2018

Dans le cadre de la programmation culturelle annuelle, la commune organisera son traditionnel spectacle comique le samedi 8 septembre 2018, au centre sportif et culturel.

La commission animation, culture, santé et bien-être, réunie le 28 septembre 2017, propose un tarif unique de 12€ (prévente et caisse du soir). Le nombre de places est limité à 400.

Le Conseil municipal,
vu la proposition de la commission animation, culture, santé et bien-être,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
fixe le tarif unique du spectacle comique 2018 à 12 € (prévente et caisse du soir).



Le Maire

Thierry SCHAAL
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

70/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

11. Subvention dans le domaine scolaire

Subvention pour :

L'école élémentaire Germain Muller d'Ohnheim :

- une subvention de 780 € (5 € x 39 élèves x 4 jours) pour l'organisation d'une classe de cirque au Centre des Arts du Cirque d'Achenheim du 25 au 29 septembre 2017 pour les élèves des classes du CP et CE1.

Ce montant sera versé directement à l'établissement concerné après réception du justificatif de participation des élèves concernés.

Cette dépense est inscrite au compte 65738 du budget primitif 2017.

Le Conseil municipal,
sur proposition de la commission scolaire, périscolaire et jeunesse,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
approuve le versement de la subvention citée ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

12. Subventions dans le domaine associatif

En date du 27 septembre 2017, la commission vie associative, sport et services à la population s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil municipal de retenir les subventions suivantes :

Nom de l'association	Domaine	Subvention		Total
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
AAPPMA OHNHEIM	Pêche		500 €	500 €
CERCLE SPORTIF SAINT-AMAND D'OHNEIM	Basket	9 000 €	2 300 €	11 300 €
CERCLE SPORTIF FEGERSHEIM	Football	9 000 €	2 500 €	11 500 €
FEGERSHEIM ATHLETISME	Athlétisme	2 000 €	1 000 €	3 000 €
KARATE CLUB	Karaté	500 €		500 €
TENNIS DE TABLE	Tennis de table	500 €		500 €
AIKIDO	Aïkido	500 €	1 500 €	2 000 €
HARMONIE	Musique	2 000 €	700 €	2 700 €
S'FAJERSCHE BAARTHEATER	Théâtre	400 €		400 €
SOCIETE DES 4 CANTONS	Culture	200 €		200 €
TENNIS CLUB FEGERSHEIM	Tennis	6 000 €		6 000 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Patriotique	500 €		500 €
GROUPE VOCAL ALLIANCE	Musique	500 €		500 €
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	Culture		400 €	400 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	Culture	150 €		150 €
ASSOCIATION POUR LES ELEVES D'OHNEIM	Jeunesse	300 €		300 €
ORIGINAL EVENT	Jeunesse		450 €	450 €
ASSOCIATION CYCLOTOURISTE DE FEGERSHEIM-OHNEIM	Cyclotourisme		500 €	500 €

12 Subventions dans le domaine associatif – suite -

Nom de l'association	Domaine	Subvention		Total
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	Pompier	400 €		400 €
ASSOCIATION DES AMIS DU GENTIL'HOME	Séniors		800 €	800 €
ASSOCIATION DU COMITE DES FETES DE FEGRSHEIM-OHNHEIM ¹	Animation		1 500 €	1 500 €
DONNEURS DE SANG	Social		800 €	800 €
TOTAL		31 950 €	12 950 €	44 900 €

Concernant l'ACFFO, un montant de 1.000 € a été voté lors de la réunion du Conseil municipal du 25 septembre, qui est inclus dans le montant ici exprimé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2016.

Le Conseil municipal,
vu l'avis de la commission réunie le 27 septembre 2017,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
approuve le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.



Le Maire

(Signature)
Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

13. Gratuité de location des salles communales

Par délibération du 25 septembre 2017, le Conseil municipal a décidé d'accorder la gratuité de location des salles communales aux locataires suivants :

- association Mieux Vivre Ensemble, pour les cours informatiques à destination des seniors,
- le Groupe Vocal Alliance, pour les répétitions,
- les écoles de Fegersheim-Ohnheim,
- l'Association du Comité des Fêtes de Fegersheim-Ohnheim,
- l'Amicale du 3^{ème} âge, pour les temps d'échanges des aînés.

Cette dernière association organise par ailleurs une fête de Noël. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder également la gratuité pour cette location.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder la gratuité de location des salles à l'association Caritas, compte tenu de son caractère social.

Enfin, il est proposé d'accorder la gratuité pour les réunions et commémorations patriotiques organisées par l'Union Nationale des Combattants.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
approuve la gratuité pour les 3 usages détaillés ci-dessus.

 Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

73/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

14. Evolution du tarif de signalisation commerciale

Par délibération du 28 avril 2014, le Conseil municipal Fegersheim avait fixé les tarifs à appliquer en cas d'installation de la signalisation commerciale des entreprises, des commerces et des artisans, permettant de récupérer auprès des entreprises concernées par cette signalisation une participation.

Le tarif fixé était de 180 € TTC pour une première installation et le prix coûtant en cas de renouvellement des panneaux, étant précisé que la commune demande le paiement aux entreprises en amont de la procédure.

Lors de la réunion du 11 octobre 2017, la commission voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité a proposé de faire passer ce tarif à 200 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2018, la procédure étant inchangée.

Le Conseil municipal,

vu la proposition de la commission voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

fixe le tarif d'installation de la signalisation commerciale et industrielle sur l'ensemble de la commune sur la base d'un forfait de 200 € TTC, quel que soit le nombre de lames,

maintien le principe du paiement intégral avant réalisation des travaux.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

15. Cession de biens communaux usagés

En complément des délibérations adoptées par le Conseil municipal les 14 septembre 2015 et 30 janvier et 24 avril 2017, la commission voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité propose de fixer des tarifs complémentaires de cessions des biens communaux actuellement stockés dans le hangar rue de l'Industrie, qui n'ont plus d'utilité pour la commune.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Matériel stocké au hangar municipal :

- 1 projecteur spot : 20 €,
- 4 projecteurs : 20 € / pièce,
- 5 luminaires pour éclairage public : 20 € / pièce,
- 19 lanternes : 15 € / pièce,
- 1 candélabre fonte 1 branche : 100 €,
- 6 bornes lumineuses en fonte : 15 € / pièce,
- 6 radiateurs Atlantic 220V - 1000 W : 40 € / pièce,
- 3 radiateurs Atlantic 220V - 1500W : 45 € / pièce,
- 1 radiateur Atlantic 200V - 2000W : 50 €,
- 1 chaudière Gaz : 350 €,
- 1 ballon tampon : 200 €,
- 2 climatiseurs : 100 € / pièce,
- 50 demies-vasques avec 25 supports double pour lampadaire : 350 € / le lot,
- 2 bacs à fleurs rectangulaires rose 100x0,50x0,30 : 10 € / pièce,
- 1 bac à fleurs carré 100x100x0,30 : 20 €,
- 1 bac à fleurs rond Diamètre intérieur 100 : 30 €,
- 2 habillages de bacs à fleurs 100x100 : 50 € / pièce,
- 2 habillages de bacs à fleurs 0,60x0,60 : 25 € / pièce,
- 8 vasques Diamètre 0,52 : 35 € le lot,
- 9 vasques Diamètre 0,40 : 45 € le lot,
- 10 vasques Diamètre 0,68 : 60 € le lot,
- 1 épandeur d'engrais porté : 100 €,
- 1 pulvérisateur porté de 300 litres avec rampe : 75 €,
- 1 tondeuse GIANNI FERRARI Turbo 2 (véhicule immatriculé) : entre 5.000 € et 7.000 €.

.../...

15 Cession de biens communaux usagés – suite -

Mobilier urbain :

Espaces verts :

- 4 vasques diamètre 0,52 : 20 € le lot,
- 2 vasques diamètre 0,40 : 10 € le lot,
- 1 vasque diamètre 0,68 : 5 €.

Eclairage public :

- 22. 1 candélabre fonte 1 branche : 100 €,
- 23. 1 lanterne à suspendre hauteur 1,40 m – largeur du carré 40 cm : 70 €.

Les acquéreurs de ces biens les récupéreront en l'état par leurs propres moyens, sans intervention des services communaux.

Le Conseil municipal,

vu l'avis de la commission travaux, voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité en date du 11 octobre 2017,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

autorise la cession à titre onéreux et en l'état des biens usagés ci-dessus désignés, aux tarifs indiqués, les acquéreurs se chargeant de récupérer les biens par leurs propres moyens,

charge la commission travaux, voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité de choisir les bénéficiaires de la cession, par tirage au sort.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

16. Projets sur l'espace public - programme 2018

Conformément à l'article 5211.57 du CGCT et à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet de rapport qui a été soumis le 20 octobre 2017 à la Commission Permanente de l'Eurométropole.

Ce rapport liste les projets inclus dans le programme 2018 de voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement porté par l'Eurométropole.

Les opérations qui font partie de ce programme nécessitent des délais d'études et de concertation importants.

C'est pourquoi les différentes opérations sont approuvées en deux étapes :

- la première, objet de la présente délibération, autorise le lancement des études.
- la deuxième étape, prévue en décembre 2017, permettra la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg. La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants sont établis en référence aux indices valeur septembre 2017.

A noter que les reliquats des crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente liste n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2018 ni les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
donne son avis sur la liste jointe en annexe



Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ : liste des projets concernant Fegersheim

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

FEGERSHEIM

Opération	2017FEG4747		FEGERSHEIM				Suite études et travaux			1	
Site projet	SIGNALISATION SECTEUR RUE DE LYON										
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé			Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	11 000 €		MOE	Interne		Tableau		T1	AMO	oui	
voirie & équipements	Sécurité		Voie desserte		Sécurité		Trx en surface		Type marché	MAPA	11 000 €
										TTC	
										Total délibéré EMS :	11 000 €
Opération	2017FEG4792		FEGERSHEIM				Etudes			2	
Site projet	RD231 - RUE DU GAL DE GAULLE (Entrée agglo à rue de l'Eglise)										
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Entrée Commune (Eschau)			Fin	rue de l'Eglise				
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		Tableau		-	AMO	non	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchement		Pose		Trx en tranchée ouverte		Type marché	MAPA	10 000 €
										TTC	
										Total délibéré EMS :	10 000 €
Opération	2017FEG4842		FEGERSHEIM				Suite études et travaux			3	
Site projet	RD 1083 - TRAVAUX DE COORDINATION DES FEUX										
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	480 000 €		MOE	Externe		Tableau		-	AMO	non	
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Carrefour		Aménagement		Trx en profondeur		Type marché	MAPA	480 000 €
										TTC	
										Total délibéré EMS :	480 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2017EMS4843		PLUSIEURS SECTEURS				Etudes			4	
Site projet	TRANSPORT DE COLIS LOURDS ENTRE BELFORT ET STRASBOURG (Axe RD1083 - RN353)										
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé			Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	51 000 €		MOE	Interne		Tableau		-	AMO	oui	
voirie & équipements	fonctionnement modifié		Voie Structurante		Réaménagement		Trx en profondeur		Type marché	MAPA	5 000 €
										TTC	
										Total délibéré EMS :	5 000 €

COMMUNE DE FEGERSCHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

17. Délimitation d'un périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine à Fegersheim.

Fegersheim comprend sur son ban communal une zone d'activités située de part et d'autre de la RD 1083, à l'entrée Nord de la commune. Ce secteur constitue également l'entrée Sud de l'Eurométropole de Strasbourg et induit des enjeux forts en termes d'image et d'attractivité économique.

La zone d'activités existante est mixte : elle comprend des entreprises industrielles, artisanales, des commerces et des services. L'urbanisation a été réalisée progressivement, sans plan d'aménagement global. Elle présente un traitement architectural hétérogène, voire dégradé. De surcroît, la présence de bâtiments partiellement inoccupés et de friches depuis plus de 10 ans rend nécessaire une nouvelle dynamisation de la zone d'activités.

Cet objectif s'inscrit dans une réflexion actuelle des collectivités publiques, commune et Eurométropole de Strasbourg, sur le devenir des secteurs commerciaux et d'activités au Sud de l'agglomération (Baggersee, Vigie-Fort, Fegersheim). Le Sud de l'agglomération manque d'un schéma de développement sur le modèle de la zone commerciale Nord. Des mutations commerciales se sont opérées sans maîtrise de l'urbanisation. La démarche engagée a pour objectif la mise en œuvre d'un schéma d'actions global sur les thématiques économique, urbaine et d'accessibilité.

Les premiers échanges sur cette démarche ont mis en avant la complexité du modèle commercial au Sud de l'agglomération, organisé en plusieurs pôles de périphérie, ainsi que les enjeux propres à chaque commune. Il a été conjointement décidé par les communes et l'Eurométropole de prendre le temps d'une réflexion globale sur ce secteur, afin de ne pas rester sur une logique de coups partis.

Le secteur de Fegersheim s'inclut dans cette logique. L'instauration d'un périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine va permettre à la commune et à l'Eurométropole de Strasbourg de réfléchir globalement au devenir de cette zone.

Dans le secteur de Fegersheim, les collectivités prévoient notamment d'accompagner le renouvellement urbain et la valorisation de la zone d'activités. Il s'agit :

- de valoriser l'entrée de ville et plus largement l'entrée Sud de l'agglomération strasbourgeoise au niveau de Fegersheim,
- de redynamiser le tissu économique de la zone d'activités existante,
- d'amorcer la requalification de la zone d'activités de Fegersheim en instaurant une cohérence dans l'aménagement du secteur,
- de donner une meilleure lisibilité de la zone d'activités.

... / ...

17. Délimitation d'un périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine à Fegersheim – suite -

L'instauration d'un périmètre d'intervention a pour effet :

- l'exercice par l'Eurométropole de son droit de préemption pour l'aménagement et l'amélioration de sa qualité urbaine,
- à terme, en lien avec la prochaine approbation de la modification n°1 du PLU, l'autorisation du transfert de points de vente existants à l'intérieur du périmètre d'intervention ou périmètre d'opérations d'aménagement, au sens du SCOTERS.

Le périmètre d'intervention est proposé sur un secteur d'une surface d'environ 80 hectares à Fegersheim. Il comprend la zone d'activités existante (zones UXB1, UXB2) - à l'exception du secteur Lilly France -, la zone commerciale (zone UXD4), ainsi que la zone d'activités future (IIAUX).

Considérant l'intérêt métropolitain qui existe à garantir une maîtrise foncière d'ensemble desdits secteurs dans le cadre de leur réaménagement et de leur urbanisation à venir,

Considérant que, pour ce faire, l'Eurométropole de Strasbourg pourra être amenée à exercer son droit de préemption pour l'aménagement et l'amélioration de leur qualité urbaine, en liaison avec la commune,

La délimitation d'un périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine des secteurs UXb1, UXb2, UXd4 et IIAUX du PLU à Fegersheim, conformément au plan ci-annexé, est soumise à la délibération à la fois du Conseil de l'Eurométropole et du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-1 et L. 210-1,

vu le Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé par délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 16 décembre 2016,

vu la délibération de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016 ayant institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU),

vu l'objectif d'urbanisation, d'aménagement et d'amélioration de la qualité urbaine des secteurs UXb1, UXb2, UXd4 et IIAUX du PLU à Fegersheim ;

vu le plan délimitant le périmètre d'intervention ci-annexé,

vu l'avis de la Commission urbanisme et développement économique en date du 27 septembre 2017, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

décide de créer un périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine des secteurs UXb1, UXb2 UXd4 et IIAUX du PLU à Fegersheim conformément au plan ci-annexé, en vue de l'exercice par l'Eurométropole de Strasbourg de son droit de préemption sur ces secteurs
charge M. le Maire ou son représentant de mener toute procédure pour ce faire.

PJ Plan

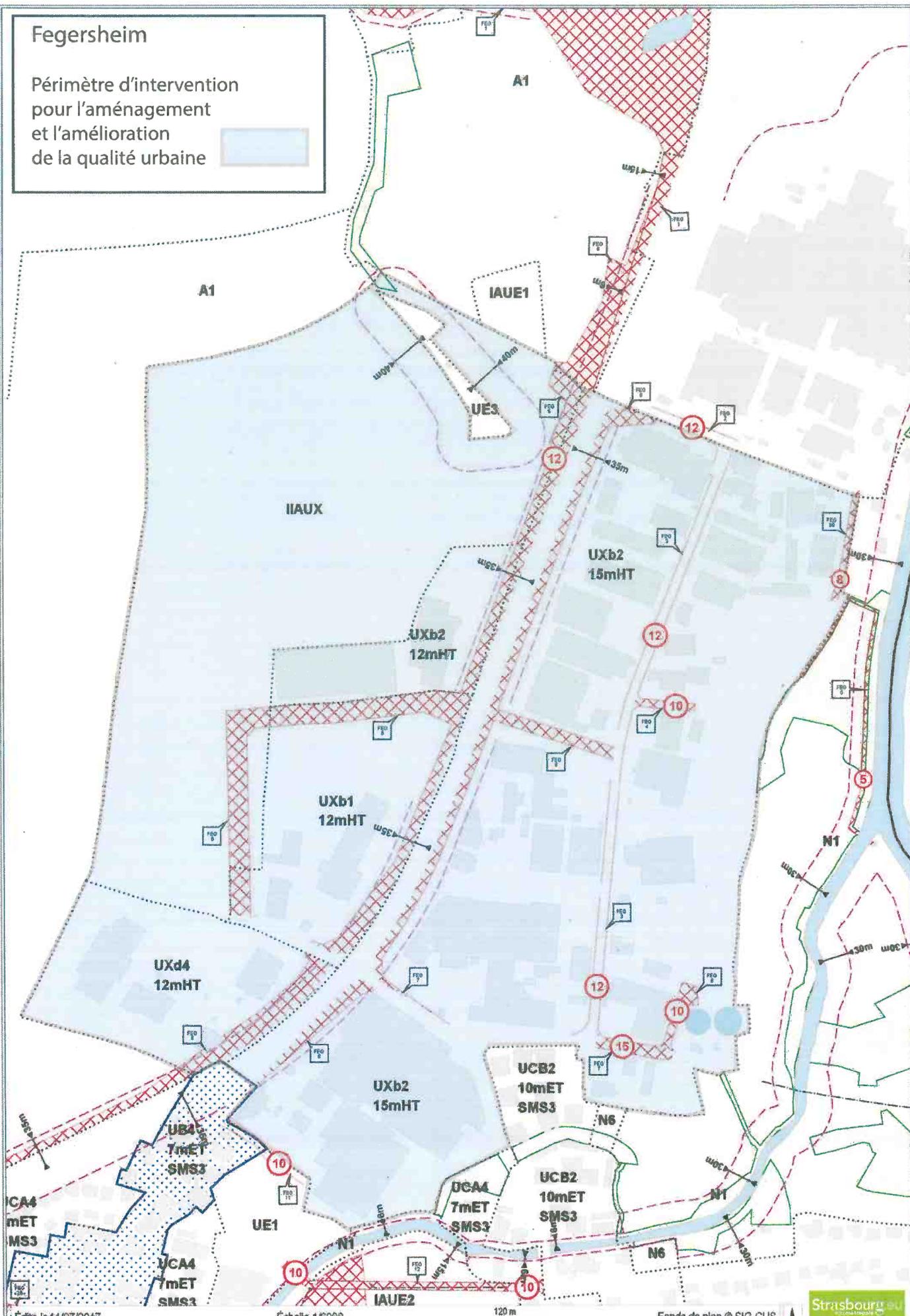


Le Maire

Thierry SCHAAL

Fegersheim

Périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

18. Participation du Conseil de Fabrique aux travaux de rénovation du Presbytère de Fegersheim

Dans le cadre de l'arrivée d'un nouveau Curé à Fegersheim au cours de l'été dernier, une demande a été faite à la commune de procéder à une rénovation intérieure partielle du Presbytère de Fegersheim. Des travaux de sanitaire et de peinture ont été réalisés dès l'été par les équipes municipales, et des travaux complémentaires seront réalisés dans les prochaines semaines, en accord avec M. le Curé.

Les fournitures liées à ces travaux sont estimées à 2.200 €. Une négociation a été menée avec le Conseil de Fabrique, à l'issue de laquelle il a été acté que celui-ci prendrait à sa charge un montant de 1.100 €.

Le Conseil municipal,
vu les travaux en cours de réalisation au sein du Presbytère,
après concertation avec le Conseil de Fabrique,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
accepte la prise en charge de ces travaux par la commune, et décide de facturer un montant forfaitaire de 1.100€ au Conseil de Fabrique, en qualité de participation à ces travaux,
charge M. le Maire ou son représentant de procéder à tout acte pour assurer le recouvrement de cette créance.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

Points d'informations

19. Droit d'occupation des sols.

Les membres de la commission Urbanisme – Développement économique se sont réunis en date des 12 juillet et 27 septembre 2017.

L'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme lui a été présenté.

Hormis les avis favorables sans réserve, la commission a émis les avis suivants :

PC N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	Avis de la commission
17 V 0018	CARRE EST M. PRETOT Johnathan Route de Thann Cité de l'habitat 68460 LUTTERBACH	12 logements en 3 bâtiments de 4 logements Impasse des violettes	7	38-231- 229-39	2526	24/08/2017	Défavorable

P.J. : Tableau du 26/10/2017 (14 pages)



Le Maire

Thierry SCHAAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017**

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
PERMIS DE CONSTRUIRE

PC N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0012	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG 1 parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG cedex	Aire d'accueil des gens du voyage lieudit "Im Niederwiller"	17	73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79	9048	30/05/2017	
17 V 0013	AKTAS Cemal 41 domaine de l'île 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN et AKTAS Guler	une maison individuelle 9 A rue Pablo Picasso	27	132	484	21/06/2017	Refusé le 21/9/2017
COMMISSION DU 12/7/2017							
17 V 0014	LILLY France SAS 2 rue du Colonel Lilly 67640 FEGERSHEIM	Salle de remise en forme 2 rue du Colonel Lilly	19		313810	13/07/2017	A le 17/08/2017
17 V 0015	SCI LES BLEUETS Anne DREYER 7 rue de l'Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	Création d'un magasin photo 1 rue Auguste Ehrhard	3	49	485	24/07/2017	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017
DOSSIERS D'URBANISME
 (vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
PERMIS DE CONSTRUIRE

PC N°	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
15 V 0019M01	SCCV "Résidence les Florallies" M. BOULE Célestin 3 avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM	Modifications aspect extérieur, d'ouverture sur bât A et B, et installation de panneaux solaires sur bât A 72 A et 72 B rue du Général de Gaulle	22	427/124 fraction de 249/217	1955	31/07/2017	A le 08/08/2017
17 V 0016	BELKACEMI Ali 134 route de Lyon 67400 ILLKIRCH	Maison individuelle Rue de l'Avenir	22	713	500	03/08/2017	A le 3/10/17
17 V 0017	RIEHL Thibaut 2 rue des Vosges 67640 FEGERSHEIM	Création d'une terrasse et d'une porte fenêtre à la place d'une fenêtre Réhausse de la clôture 2 rue des Vosges	24	153	1017	18/08/2017	A le 29/9/2017
17 V 0018	CARRE EST M. PRETOT Johnathan route de Thann Cité de l'habitat 68460 LUTTERBACH	12 logements en 3 bâtiments de 4 logements impasse des Violettes	7	38 - 231 - 229 - 39	2526	24/08/2017	

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017**

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0008	DJORDJEVIC Elodie 2 rue des Cerisiers 67640 FEGERSHEIM	Un abri de jardin 2 rue des Cerisiers	9	261	728	30/01/2017	
17 V 0022	DURAND Delphine 3 rue de l'Arc-en-ciel 67640 FEGERSHEIM	Extension portail d'entrée 3 rue de l'Arc-en-ciel				06/03/2017	
17 V 0050	SCI du Presbytère 11 route d'Eschau 67400 ILLKIRCH-	Création de 4 F2 sociaux dans maison existante Aménagement de combles, création de 8 lucarnes, création d'une terrasse, création de 4	3	150	1454	30/05/2017	
17 V 0051	ZIMMERMANN Robert 39 rue Am. Dumont d'Urville 67640 FEGERSHEIM	Un abri à bois 39 rue Am. Dumont d'Urville	33	471	539	31/05/2017	A le 16/6/2017
17 V 0052	HEYL Fabrice 31 rue Amiral Dumont d'Urville	Un carport 31 rue Amiral Dumont d'Urville	31	475/125	319	31/05/2017	Accordé le 29/6/2017
17 V 0053	france SOLAR 10 Rue de l'Energie 67720 HOERDT	Installation de 14 panneaux photovoltaïques 106 B rue du Gal de Gaulle	27	124		07/06/2017	Accordé le 4/7/2017

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017**

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0054	LEBLANC Sophie et Jérôme 84 B rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	Un abri de jardin 84 B rue du Gal de Gaulle	22	704	532	15/06/2017	A le 19/07/2017
17 V 0055	WURTZ Claudine 5 rue de l'Andlau 67640 FEGERSHEIM	Changement du portail et portillon 5 rue de l'Andlau	5	95		15/06/2017	A le 5/9/2017
17 V 0056	SCHMITT Anthony 83 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	Changement des fenêtres et vélux 83 rue du Gal de Gaulle	22	708		20/06/2017	A le 4/7/2017
17 V 0057	KOEHLER Thierry 10 rue des Noyers 67640 FEGERSHEIM	Un garage 10 rue des Noyers	22	585	516	21/06/2017	A le 4/7/2017
17 V 0058	DENMAT Alain 20 rue Am. Dumont d'Urville 67640 FEGERSHEIM	une véranda 20 rue Am. Dumont d'Urville	33	576	632	23/06/2017	A le 19/07/2017
17 V 0059	BEYHURST Cédric 2 rue du Mal des Logis Gill 67640 FEGERSHEIM	Une pergola 2 rue du Mal des Logis Gill	6	72	1955	27/06/2017	A le 22/08/2017

CONSEIL MUNICIPAL

DU 06/11/2017

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0060	DS SMITH Packaging 146 route de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Agrandissement d'une porte pour accès machines 146 route de Lyon	21	496	34986	28/06/2017	A le 19/07/2017
17 V 0061	GAUPP Gilles 38 rue Am. Ronarc'h 67640 FEGERSHEIM	Mise en place d'un système photovoltaïque 38 rue Am. Ronarc'h	33	826	539	27/06/2017	A le 19/07/2017
17 V 0062	MILLOZZI Giovanni 1 place de la République 67640 FEGERSHEIM	Pose de 2 fenêtres PVC couleur bois 1 place de la République	5	44	174	04/07/2017	R le 22/8/2017
17 V 0063	WEISS Emile 18 rue de l'Arc-en-Ciel 67640 FEGERSHEIM	Un abri ouvert 18 rue de l'Arc-en-Ciel	22	268	576	05/07/2017	A le 19/07/2017
COMMISSION DU 12/7/2017							
17 V 0064	HAUSS Patrick 7 rue des Cerisiers 67640 FEGERSHEIM	Ravalement de façades 7 rue des Cerisiers	9	271 - 272 - 515	742	11/07/2017	A le 1/8/2017
17 V 0065	LABE Laurence	Rénovation couverture et zinguerie - Installation de 3 fenêtres de toit - Remplacement des 8 fenêtres avec volets roulants - remplacement de la porte - suppression ancien conduit de	24	306/55	466	13/07/2017	A le 1/8/2017

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017**

**DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS PREALABLES**

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0066	LERBS-LEFEBVRE Anne 6 rue du Mal des Logis Gill 67640 FEGERSHEIM	Remise en peinture maison et démolition clôture sur rue pour création d'un parking 6 rue du Mal des Logis Gill	6	9	1065	20/07/2017	Refusé le 5/9/2017
17 V 0067	MAPPUS Jean-Patrick 24 rue des Iris 67640 FEGERSHEIM	clôture sur rue et abri de jardin 24 rue des Iris	9	207 539	652 1015	24/07/2017	R le 08/08/2017
17 V 0068	EDF ENR SOLAIRE 350 Chemin du Paisy 69760 LIMONEST	Installation de panneaux photovoltaïques 7 rue Vincent Van Gogh	31	228	703	28/07/2017	A le 08/08/2017
17 V 0069	SERGEANT Raphaël 6 rue du Dabo 67640 FEGERSHEIM	Création d'une piscine 6 rue du Dabo	23	314	735	31/07/2017	A le 29/8/2017
17 V 0070	KLETHI Virginie 5 rue de l'Avenir 67640 FEGERSHEIM	Surélévation de la toiture d'environ 20 cm pour Isolation par sarking 5 rue de l'Avenir	22	303/159	506	31/07/2017	A le 08/08/2017
17 V 0071	France SOLAR 10 Rue de l'Energie 67720 HOERDT	Remplacement des tuiles 1 place de la République	5	44	174	01/08/2017	A le 21/9/2017

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017**

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0072	CHIOCCHETTA Claudio 5 rue Am. Dumont d'Urville 67640 FEGERSHEIM	Ravalement de façades 5 rue Am. Dumont d'Urville	33	457	493	01/08/2017	A le 08/08/2017
17 V 0073	SENGEL Danièle 1 rue du Muguet 67640 FEGERSHEIM	Ravalement de façades 8 rue des Lilas	8	476/184		23/08/2017	A le 7/9/2017
17 V 0074	BLANCANEUX John 17 rue Am. Exelmans 67640 FEGERSHEIM	Extension cuisine et création d'une pergola 17 rue Am. Exelmans	33	705	671	07/09/2017	A le 21/9/2017
17 V 0075	DUHAMEL Alexandre 13 rue des Vosges 67640 FEGERSHEIM	Aménagement des combles 5 rue du Dabo	23	311	725	07/09/2017	A le 21/9/2017
17 V 0076	France SOLAR 10 Rue de l'Energie 67720 HOERDT	Installation de 10 panneaux photovoltaïques 88 rue du Gal de Gaulle	22	657/658	1286	15/09/2017	A le 3/10/2017
17 V 0077	MARX Jean-Michel 62 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Un abri de jardin 62 rue de Lyon	1	76	595	18/09/2017	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 06/11/2017

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DECLARATIONS PREALABLES

DP N°	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0078	HAGENSTEIN Mélanie 88 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	Fermeture partielle d'un garage pour la création d'une chambre 88 rue du Gal de Gaulle	22	657	1223	22/09/2017	

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017**

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
PERMIS D'AMENAGER

PA N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0002	Cabinet BILHAUT 269b avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	Création d'un terrain unique 8 place de la République	5	160	1016	21/08/2017	A le 29/9/2017

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017**

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

PERMIS DE DEMOLIR

PD N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0001	Commune de Fegersheim 50 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Démolition d'une grange et appentis, de dépendances et des clôtures 5 rue de l'Eglise	24	34	781	14/09/2017	A le 5/10/2017

CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date d'entrée de la D.I.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Demande de préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission à l'Université de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
09/03/2017	Maître Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGRSHEIM	4 Impasse Appère	33	327/125	510 R le 10/3/2017	14/03/2017	M. et Mme Jean-Claude GASS 4 place Appère 67640 FEGRSHEIM	Mme Liliane MORET 20 chemin des Ramiers 1009 PULLY SUISSE	
10/03/2017	Maître Luc EHRET 4 porte du Miroir BP 1216 68100 MULHOUSE	1 rue du Colonel Lilly	19	642/716 643/176	2263 R le 10/3/2017 5324	14/03/2017	SCI KARTILL rue du Colonel Lilly 67640 FEGRSHEIM	M. et Mme Karim GHALLIB / M. et Mme Eric THOMAS 21 rue Charles Lindberg 57155 MARLY	
30/03/2017	Maître Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGRSHEIM	9 rue de Genève	32	149/1	776 R le 30/3/2017	04/04/2017	M. et Mme MONTAY Amaury et Marion née LEPOUTRE 9 rue de Genève 67640 FEGRSHEIM	Alexis GRAFF et Mme Audrey BERNHARD 3 rue des Bateliers et 22 c rue de Benfeld EGRSHEIM et HUTTENHEIM	
07/04/2017	Maître Laurence LUTTER-FELTZ 4 rue Ernest Friederich 67129 MOLSHEIM cedex	8 rue des Platanes	22	249/159	518 R le 10/4/2017	13/04/2017	STONES SC 8 rue des Platanes 67640 FEGRSHEIM	M. PESTANA Guy et son épouse 19 rue de la Retraite 67115 PLOBSHEIM	
21/03/2017	Maître Luc SENDEL 16 rue Principale 67290 LA PETITE PIERRE	rue du Gal de Gaulle	32	268/52 252/52	315 R le 21/4/2017	27/04/2017	SCCV LES FLORALIES 3 Avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM	SCCV RESIDENCE AZUR 3 Avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM	
21/03/2017	Maître Luc SENDEL 16 rue Principale 67290 LA PETITE PIERRE	rue du Gal de Gaulle	32	228/53 266/217 270/52 1299 m2 à détacher de la parcelle 224/51	2568 R le 21/4/2017	27/04/2017	Consorts SCHALCK Amie 72 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGRSHEIM	SCCV RESIDENCE AZUR 3 Avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM	
24/04/2017	Maître Jacques BILGER 5 rue du Gal de Gaulle 67118 GEISOLSHEIM	17 rue de la Liberté	26	16	905 R le 24/4/2017	27/04/2017	SCI BEL 17 7 rue du Muguet 78380 BOUGIVAL	M. Paul RAMOS Mlle Julie HOMMEL 10 rue des Cottages 67400 ILLKIRCH	
18/04/2017	SCP GARNIER Notaires 2 square du Château BP 33 67301 SCHILTIGHEIM cedex	79 rue du Gal de Gaulle	22	300/156	874 R le 25/4/2017	27/04/2017	Consorts FLEBSCH - CAU - HAUPTMANN - VETTER 79 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGRSHEIM	M. Alain LUCAS 13 route de Wetzstein 68140 SOULTZEREN	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date d'entrée de la D.I.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDIEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	P.A.R.C.	SURFACE EN m ²	Demande de préemption Remonciation (R)	Date de transmission à l'arrondissement de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
26/04/2017	SCP GRIENEISEN - GRESSER - GLOCK 19 route de Strasbourg BP 6 67610 LA WANTZENAU	33 rue du Bosquet	33	685/125	651 R le 4/5/17	09/05/2017	SCHMITT Daniel Mme COMBEAU Catherine 33 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	Mme HUFFSCHMIDT Christine 17 rue du Colonel Pons 67500 HAGUENAU	
10/05/2017	Maître Pierre-Yves THUET 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	8 place de la République	5	160/61	956 R le 15/5/2017	18/05/2017	WALTER Roland 19 rue de la Fontaine 68440 STEINBRUNN-LE-BAS	Mme Maud WERNETTE 5 rue Marc Chagall 67640 FEGERSHEIM	
15/05/2017	Maître Pierre-Yves THUET 6 rue Sainte Catherine 68100 MULHOUSE	8 place de la République	5	(2)/61 à détacher de 160/61	470 R le 16/5/2017	18/05/2017	M. et Mme WALTER Roland 19 rue de la Fontaine 68440 STEINBRUNN-LE-BAS	M. PFLUMIO et Mme PENNEQUIN 8 rue du Jasmin 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	
15/05/2017	Maître BINDLER 1 place de la Mairie 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	7 rue du Champ du Feu	22	527/192 385/159	126 R le 18/5/2017 736	19/05/2017	Marie-Louis ETIENNE veuve KARCHER 4 rue de la Colline 67230 OBERNAI	M. et Mme Luc Philippe COLLINET 14 rue des Sheds 67150 ERSTEIN	
10/05/2017	Maître Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	rue des Romains	7	38 - 39 - 229/40 - 231/41	COMMISSION DU 24/5/2017 2526 Demande de préemption le 1/6/2017	01/06/2017	SCI BARBEREY M. Philippe Serge DREYFUSS 12 Bd Paul Déroulède 67000 STRASBOURG	S.A. CARRE EST Cité de l'Habitat rue de Thann 68460 LUTTERBACH	
02/06/2017	SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET 10 A avenue de la Gare 67560 ROSHEIM	15 rue de la Liberté	26	15	852 R le 6/6/2017	12/06/2017	consorts MULLER Dominique 23 avenue des Vosges 67210 OBERNAI	Mme LEHMBECKER Séverine M. CUIN Raphaël 13 rue Pablo Picasso Mademoiselle Claudia TRAU 271 route de Schirmeck 67200 STRASBOURG	
13/06/2017	Maître Raymond KREBS 7 place de Bordeaux CS 444 67001 STRASBOURG cedex	1 impasse Claude Monet	31	159/34	591 R le 14/6/2017	21/06/2017	BARBBAU Hervé 1 impasse Claude Monet 67640 FEGERSHEIM		
26/06/2017	Maître Jacques BILGER 5 rue du Gal de Gaulle 67118 GEISOLSHEIM	rue de l'Avenir	22	713/152	500 R le 27/6/2017	04/07/2017	consorts OIT Gilbert 22 rue du Lion 67800 HOENHEIM	BEKACEMI Ali et Mme CHEKATT Sihom 134 route de Lyon 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	
27/06/2017	Maître Catherine BERTHOL 10 Quai Kléber 67000 STRASBOURG	8 rue des Vosges	24	69 - 211/72 - 273/68	474 R le 28/6/2017	04/07/2017	PFEIFFER Marine 134 route du Polygone 67100 STRASBOURG	Mme HATZENBERGER Aude 5 allée des Prés 67800 HOENHEIM	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date d'entrée de la D.I.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMOBILIE (Observations)	SECT.	P.A.R.C.	SURFACE EN m2	Demande de présomption Remontration (R)	Date de transmission à l'urbanisme de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
06/07/2017	Maitre Jacques BILGER 5 rue du Gal de Gaulle 67118 GEISOLSHEIM	3 impasse des Cygnes	3	125/27	752 M2 à R le 6/7/2017 détacher de 904 m2	11/07/2017	Consorts SCHAAL 3 impasse des Cygnes 67640 FEGERSEIM	Pierre SAYOIE et Mme Magalie ISSENHUTH 3 rue des Sheds 67150 ERSTEIN	
06/07/2017	Maitre BINDLER 1 place de la Mairie 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	77 rue du Gal de Gaulle	22	620/164	410 R le 7/7/2017	11/07/2017	RAHALI Marc et GERARD Sophie 12 rue du Charron 67960 ENTZHEIM	M. et Mme Eric KIEHL 70 rue des Jésuites 67100 STRASBOURG	
COMMISSION DU 12/7/2017									
24/07/2017	Maitre Michel RODRIGUES 7 Bd du Gal Lederc 67600 SELESTAT	Ohnheim	26	32	751 R le 24/7/2017	26/07/2017	RIEHL Cathy Alice 15 rue de Provence 67730 CHATENOIS	RIEPEL Claude 41 rue d'Amsterdam 75008 PARIS	
24/07/2017	Maitre Valérie SCHWAAB 1 rue du Dôme BP 20024 67001 STRASBOURG	8 rue de la Verdure	19	543/139 - 623/221 - 624/221 - 669/138 - 670/183 - 673/223	1319 R le 24/7/2017	26/07/2017	SAS GRUMBACH IMMOBILIER 1 Quai Sturm 67000 STRASBOURG	Raphael REPEL Mme Sabine KRETZ route de Daubensand 67800 RHINAU	
28/07/2017	Maitre Stéphane FAGOT 26 rue Finkmatt 67000 STRASBOURG	12 rue de Lausanne	32	172/01	932 R le 31/8/2017	01/08/2017	KASTNER Philippe et son épouse CHAN Suzanne 12 rue de Lausanne 67640 FEGERSEIM	M. et Mme Guy et Sandra HUTTE 2 rue Lucius 67100 STRASBOURG	
04/08/2017	Maitre Stéphane FAGOT 26 rue Finkmatt 67000 STRASBOURG	48 rue Amiral Ronarch	33	402/125	559 R 07/08/2017	07/08/2017	WEISS Romain et Emilie PERRIN 48 rue Amiral Ronarch 67640 FEGERSEIM	SCHMITT Vincent et PFEIFFER Sandra 191 rue du Rhin Torlu 67100 STRASBOURG	
18/08/2017	Maitre Philippe SCHAAL 186 route de Lyon 67400 ILLIRCH	5 rue Marc Chagall	31	248/34	573 R 21/08/2017	21/08/2017	WERNETTE Maud 5 rue Marc Chagall 67640 FEGERSEIM	WACKENTHALER Pauline et WILM Thomas 3a rue de la Liberté 67114 ESCHAU	
24/08/2017	Maitre Yannick GARNIER 26 bis avenue du Gal de Gaulle 74200 THONON LES BAINS	12 rue du Mal de Latre de Tassigny	2	45 - 66	364 R le 28/8/2017	31/08/2017	LINDNER Pia Chemin de l'Amphion 74200 ANTHY SUR LEMAN	M. et Mme Ismail ATAS 17 avenue Schloessgarthen 67118 GEISOLSHEIM	
31/08/2017	Maitre Laurent WEHRE 2 rue du Relais Postal 67230 BENFELD	85 rue du Gal de Gaulle	22	723/148	447 R le 4/9/2017	08/09/2017	SARL DOMEA 20 bd de l'Europe 67210 OBERNAI	FAIST Nicolas 11 rue du Gal de Gaulle 67230 BENFELD	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/11/2017
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date d'entrée de la D.I.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Demande de présomption émise (R)	Date de transmission à l'Urbanisme de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
31/08/2017	Maitre Laurent WEHRLE 2 rue du Relais Postal 67230 BENFELD	85 rue du Gal de gaulle	22	721/148	286 R le 4/9/2017		08/09/2017	SARL DOMEA 20 Bd de l'Europe 67210 OBERNAI	M. et Mme Gatten Louis Frédéric DEHEDIN 2 allée des Vosges 67150 MATZENHEIM
31/08/2017	Maitre Laurent WEHRLE 2 rue du Relais Postal 67230 BENFELD	85 rue du Gal de gaulle	22	717/148 728/148	546 R le 4/9/2017		08/09/2017	SARL DOMEA 20 Bd de l'Europe 67210 OBERNAI	M. et Mme Joseph DILLENSCHNEIDER 7 A rue du Gal Leclerc 67114 ESCHAU
31/08/2017	Maitre Laurent WEHRLE 2 rue du Relais Postal 67230 BENFELD	85 rue du Gal de gaulle	22	722/148	292 R le 4/9/2017		08/09/2017	SARL DOMEA 20 Bd de l'Europe 67210 OBERNAI	M. et Mme François Pierre BEYER 26 rue de Strasbourg 67230 BENFELD
08/09/2017	Maitre Grégory KELLER 1 rue des Jardins BP 80009 67220 VILLE	85 rue du Gal de gaulle	22	725/148 727/148 728/148 729/148 730/148	310 R le 12/9/2017		14/09/2017	SCI MB-MH HEMLINGER Michel et BUREAU Michèle 85 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSEHEIM	
20/09/2017	Maitre Stéphane VIGIE DU CAYLA 10 A, avenue de la Gare 67560 ROSHEIM	3 rue du Bosquet	33	933/169	372 R le 21/9/2017		22/09/2017	M. FERIAU Serge Alphonse Célestin 3 b rue du Bosquet 67640 FEGERSEHEIM	M. et Mme GEHENN Pierre Eugène 4 rue du Faisan 67000 STRASSBOURG

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 04

Points d'informations

20. Rapports annuels 2016 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

En application des décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte, par délibération du 29 septembre 2017, des rapports annuels 2016 portant sur

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En vertu desdits décrets, le Conseil municipal est informé de ces rapports, qui sont également mis à la disposition du public.

La plaquette jointe au présent envoi synthétise l'ensemble des données, qui sont disponibles sur le site internet de la commune, ainsi que sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg.

P.J. : Plaquette de présentation.



Le Maire

Thierry SCHAAL
Thierry SCHAAL

actions & chiffres clés 2016

eau, assainissement, déchets

Ménage au naturel

Une campagne de sensibilisation « Faites vos produits ménagers vous-mêmes » a été réalisée dans le cadre du projet Lumieau-Stra (Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines de Strasbourg). Les habitants de l'Eurométropole ont été séduits par cette campagne de communication. Des guides et des recettes ont été largement distribués sur le territoire pour accompagner la campagne d'affichage. Cette campagne a permis de sensibiliser les particuliers à la question de lutte contre les micropolluants sous trois angles : participer de manière active à la préservation de l'environnement, faire réaliser des économies aux ménages et respecter la santé des habitants. Des guides, autocollants et cartes postales sont toujours à disposition dans les différentes mairies de l'Eurométropole et sur le site strasbourg.eu/menageanaturel

Schémas directeurs

Les travaux des schémas directeurs eau et assainissement ont démarré :

- pour l'eau avec la pose des conduites qui raccorderont le futur champ captant de Plobsheim au réseau,
- pour l'assainissement avec la mise en service du 1^{er} bassin d'orage à Blaesheim qui contribuera à réduire l'impact sur le milieu naturel.

Pour rappel, les budgets des schémas directeur sont de 70 millions pour l'eau et de 80 millions d'euros pour l'assainissement.

#CULTURETRI

Grâce au plan de relance d'Eco-Emballages, la collecte du verre a été relancée avec le projet ambitieux de densifier le parc des conteneurs à verre sur des secteurs insuffisamment équipés. Ce projet est couplé à une démarche artistique innovante permettant une meilleure appropriation de ce mobilier urbain par les habitants. Les créations urbaines des 5 artistes sélectionnés suite à un appel à projets, conjuguent avec talent la culture et le tri !

Distribution de l'eau



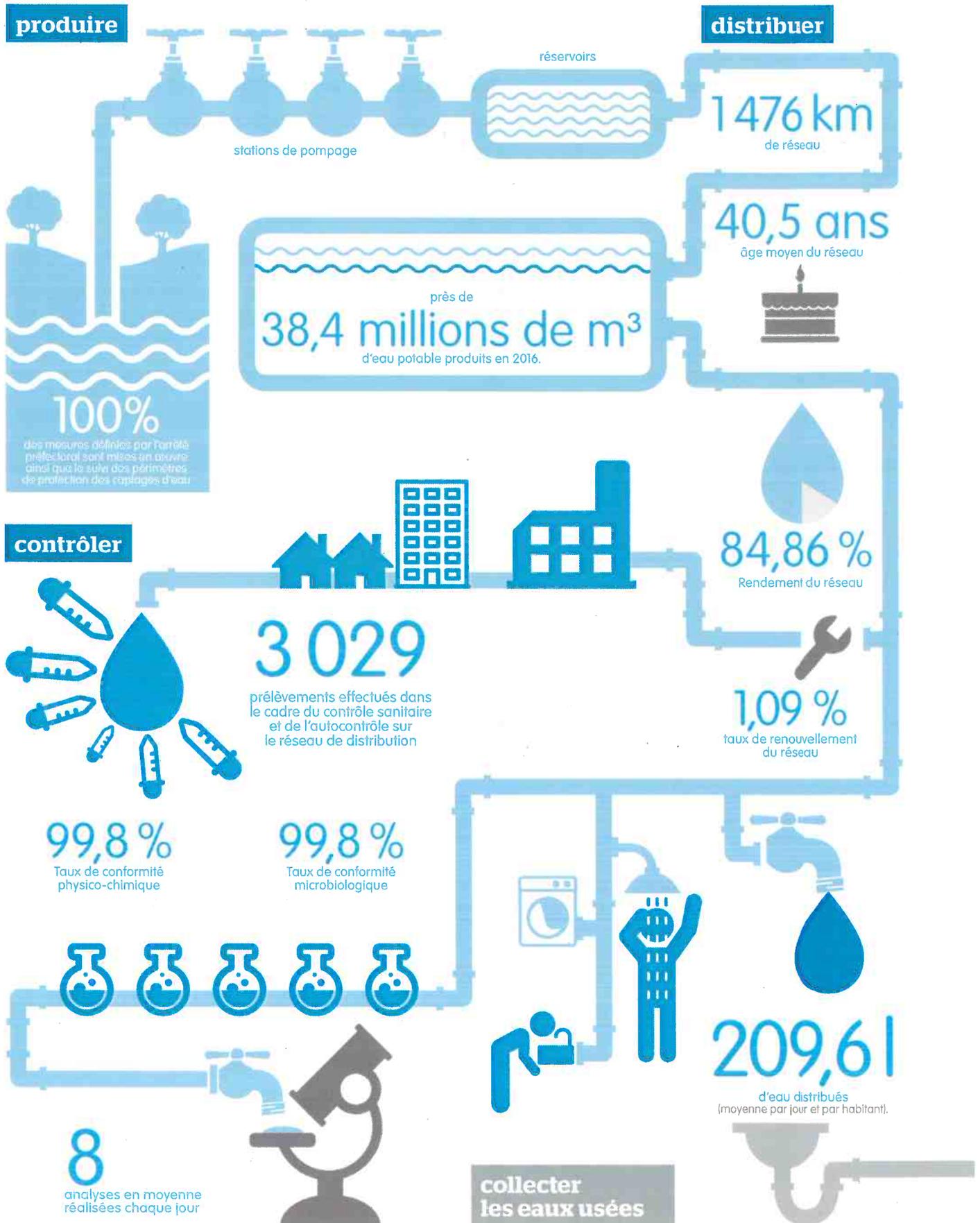
Assainissement des eaux usées



Collecte et valorisation des déchets

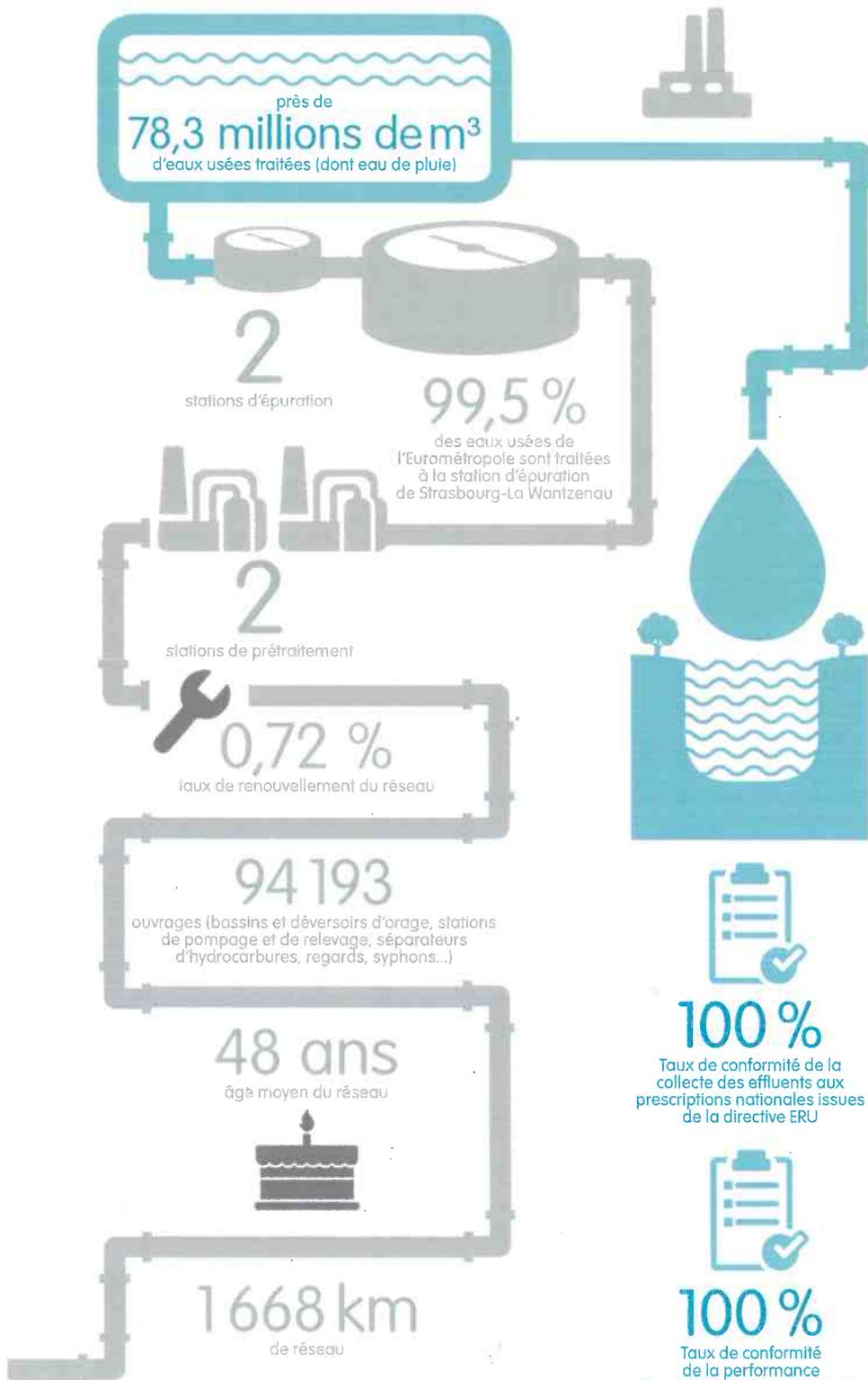


distribution de l'eau



assainissement des eaux usées

traiter



100 %
Taux de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

100 %
Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)

prix de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les tarifs de ventes d'eau s'appliquent sur l'ensemble du territoire et ont vocation à converger progressivement. Le prix global TTC eau et assainissement devrait ainsi s'établir à 2,86 euros au 1^{er} janvier 2020, sur la base d'une évolution annuelle moyenne du prix de l'eau comme suit :

Unité de distribution	Prix global TTC du m ³ d'eau au 01/01/2017	Moy. /an
Strasbourg et 11 communes périphériques	2,88 €	-0,9%
Strasbourg Sud	2,77 €	1,1%
Strasbourg Nord	2,91 €	-1,2%
Ill Andlau	2,78 €	0,9%
La Wantzenau	2,86 €	-0,1%
Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	3,18 €	-3,4%
Kolbsheim	3,11 €	-2,8%
Osthoffen	3,58 €	-7,2%

Des services de qualité, certifiés !

L'eau et l'assainissement ont la double certification OHSAS 18001 et ISO 9001 depuis juin 2016.

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTEMES DE MANAGEMENT
Accréditation N°4-0023 Paris
www.cofrac.fr

AB certification
ISO 9001 : 2008

A2343 - Service de l'Assainissement
A1868 - Service de l'Eau

AB certification
OHSAS 18001 : 2007

A1868 - Service de l'eau
A2343 - Service de l'assainissement

collecte et valorisation des déchets

collecter



222 270 †

de déchets collectés en 2016

ordures ménagères*



256,6 kg

/hab./an

moyenne nationale:
272 kg/hab./an**
-1,2% par rapport à 2015

collectes sélectives*



58,2 kg

/hab./an

de papiers, cartons,
bouteilles plastique,
briques alimentaires et
emballages métalliques

moyenne nationale:
47 kg/hab./an**
+ 2% par rapport à 2015

collecte de verre



24,7 kg

/hab./an

moyenne nationale:
29 kg/hab./an**
+3,4% par rapport à 2015

les emballages métalliques se trient
dans le sac de tri, bac jaune, conteneur
d'apport volontaire jaune!

Le verre bien trié se recycle à l'infini...



467 kg

/hab./an de déchets ménagers et assimilés
toutes collectes confondues

moyenne nationale: 458 kg/hab./an**



28,81%

des déchets ménagers et assimilés
sont recyclés

qualité du tri

en porte-à-porte



23,4%

taux d'erreurs de tri

en apport volontaire



8,3%

taux d'erreurs de tri

déchèteries



68,2%

des déchets collectés en déchèteries
sont recyclés.

* Toutes collectes confondues ** Données ADEME 2015

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

1 PARC DE L'ÉTOILE • 67 076 STRASBOURG CEDEX • TÉL. 03 88 98 50 00 • FAX 03 88 60 91 00 • COURRIER@STRASBOURG.EU • WWW.STRASBOURG.EU

Commune de Fegersheim - Conseil municipal du 6 novembre 2017

Page 56 sur 57

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25	Absents : 04 Procurations : 04

Points d'informations

21. Rapport annuel 2016 retraçant l'activité de l'Eurométropole de Strasbourg

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité de l'Eurométropole doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

En vertu de cet article, le Conseil municipal est informé de ce rapport, qui est également mis à la disposition du public.

Compte tenu de sa taille (211 pages), le rapport a été transmis aux membres du Conseil municipal par voie dématérialisée.



Le Maire
Thierry Schaal
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 6 novembre 2017 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25 Absents : 04 Procurations : 04

Points d'informations

Intervention de M. Bernard SCHAAL

Il remercie la commission travaux pour la transmission de tous les tableaux indiquant les vitesses pratiquées dans la commune.

Par rapport au comptage devant la Mairie, il souhaite savoir si les résultats ont été communiqués.

M. Jean-Michel VALENTIN répond que les capteurs ont été posés, mais que les résultats n'ont pas encore été communiqués. Dès réception, ils seront diffusés auprès de la commission travaux, puis à tous les élus via le compte-rendu de la réunion.

Intervention de M. Mathieu LEFFTZ

Il souhaite avoir des explications sur l'impact du sens interdit mis en place rue de l'III.

M. le Maire explique que la rue était utilisée pour éviter les rues du Général de Gaulle et des Platanes, et, suite à des rencontres avec des riverains, il a été décidé de créer des places de stationnement rue de la Chapelle, et de créer un sens interdit rue de l'III. Le but n'est pas de renvoyer la circulation vers la rue des Loups et des Vosges, mais de les diriger sur la rue du Général de Gaulle. Les lotissements n'ont pas vocation à devenir des raccourcis permettant de passer outre les axes principaux.

22. Informations du Maire

Indications de dates, en marge de la distribution du document:

- Commission réunie sur l'avant-projet sommaire du projet du bâtiment 5 rue de l'Eglise vendredi 10 novembre à 19h.
- Cérémonie commémorative le 11 novembre
- Réunion plénière du Conseil Municipal lundi le 20 novembre 2017 à 19h30 au Caveau
- Réunion publique du Conseil municipal le lundi 4 décembre à 19h avec les élus du Conseil Municipal des Enfants

PJ : document des informations du maire.

La séance est close à 21 heures.



Le Maire
[Signature]
Thierry SCHAAL



Etude surveillée

Une réunion de travail a eu lieu entre la commune, les encadrantes périscolaire de l'école élémentaire d'Ohnheim et la FDMJC. L'objectif est de dynamiser le service périscolaire rendu dans cette école aux enfants, par le biais d'intervention des animateurs de l'espace jeunes. Ceux-ci se rendront auprès des élèves pour une première prise de contact les 9, 16 et 28 novembre.

Décorations de Noël

La conseil des aînés a initié la confection de décorations de Noël destinée à agrémenter les extérieurs de la commune pour la période de fin d'année. 3 ateliers de bricolage ont déjà eu lieu avec les enfants fréquentant l'espace jeunes. La mise en place de ces décorations se fera fin novembre, pour permettre à la commune d'être parée le vendredi 1^{er} décembre.

Contentieux auberge Au Soleil d'Or

Dans son jugement du 5 octobre 2017, le tribunal administratif de Strasbourg a retenu la responsabilité contractuelle de la société REB, en considérant que celle-ci a « commis une faute » vis-à-vis de la commune. Par conséquent, les pénalités demandées par la commune, diminuée du montant de la dernière facture, sont justifiées, pour un montant de 18 000 €. Par ailleurs, comme le demandait la commune, la société REB est condamnée à payer la moitié des frais d'expertise, pour un montant de 3 970 €.

Délégation

Le maire a confié la délégation « organisation et ressources humaines » à l'adjointe Agnès Muller. Pour mémoire, celle du « conseil municipal des enfants » a récemment été attribuée à André Herrlich.

PPRI

L'enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation est en cours. La commune a adressé des observations sur des situations particulières.

Menuiseries salle B

Des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la salle B démarreront courant novembre pour s'achever en janvier prochain.

Aire d'accueil des gens du voyage

Les travaux de création de l'aire ont débuté ce jour.

Passerelle Im Schloessel

Des travaux de réfection sont en cours et s'échelonneront sur environ 6 mois.

PACS

Depuis le 1^{er} novembre, l'enregistrement des PACes Civils de Solidarité s'effectue à l'accueil de la mairie et sur rendez-vous.

A VENIR

Vendredi 10 novembre à 19h en salle du 2^e étage

Commission réunie, présentation de l'avant-projet sommaire du projet « 5 rue de l'Eglise ».

Samedi 11 novembre

Cérémonie commémorative à 10h30 sur le parvis de l'Eglise St Amand d'Ohnheim et à 11h devant le Monument aux morts de Fegersheim, suivie d'un vin d'honneur au Caveau.

Vendredi 17 novembre à 20h au Caveau

Concert des Co'smet, reprise des tubes de Johnny. Gratuit.

Lundi 20 novembre

Ouverture de la billetterie à l'accueil de la mairie pour le concert « Virginie Schaeffer chante Noël » du samedi 16 décembre à 20h au centre sportif et culturel. Tarifs : 12 € adulte, 6 € enfants de 4 à 12 ans et gratuit pour les moins de 4 ans. Caisse du soir.

Lundi 20 novembre à 19h30 au Caveau

Réunion plénière sur le devenir des friches industrielles et commerciales, en présence de la société HE INVEST, du vice-Président de l'Eurométropole Jean-Luc Herzog en charge du commerce, de l'artisanat et du développement économique et des services de l'Eurométropole.

Judi 23 novembre à 18h au Caveau

« Roma ville éternelle », projection dans le cadre du cycle Connaissance du monde. Gratuit.

Vendredi 1^{er} décembre à 20h au centre sportif et culturel

Fête de Noël des agents et des élus de la commune.

Samedi 2 décembre à 9h au Point d'Eau à Ostwald

4^e rencontre de l'Eurométropole portant sur les perspectives de l'intercommunalité. Sur inscription (contact : Emmanuelle Olland).

Lundi 4 décembre à 19h

Prochaine séance du Conseil municipal : présentation des nouveaux membres du Conseil municipal des enfants.

LES NOUVEAUX MEMBRES DU CME !



7 OCTOBRE 2017

Les 29 septembre et 3 octobre dernier, les élections des nouveaux membres du Conseil municipal des enfants ont respectivement eu lieu à Ohnheim puis Fegersheim. Les 16 enfants élus participeront à la prochaine séance du Conseil municipal du 4 décembre pour se présenter.

L'ACTU COMMUNALE EN IMAGES



5 OCTOBRE 2017 De nouvelles bénévoles à la bibliothèque

L'équipe, composée jusqu'à lors de 4 personnes, passe désormais à 6 pour les différentes missions inhérentes au service. Ci-dessus, de gauche à droite : Karin Stephan-Meyer, Christine Bangert (bibliothécaire), Adrienne Grand-Clément, Nicole Pech, Sophie Bentz (responsable de la bibliothèque), Martine Valentin, Sonya Dietsch (adjointe) et Françoise Riehl.



6 OCTOBRE 2017

Visite privée du magasin Babou ouverte aux membres du Conseil municipal, proposée par le Président de la société HE INVEST, Hervé Ehrhart et l'équipe dirigeante du magasin.



18 OCTOBRE 2017

Signature par les communes de Fegersheim, Blaesheim, Entzheim, Eschau, Geispolsheim, Holtzheim, Kolbsheim, Lipsheim et Plobsheim de la convention de gestion de l'épicerie solidaire, le « Pain du partage ».

7 OCTOBRE 2017

Inauguration du réaménagement du coeur de village

Avec la participation du Président de l'Eurométropole Robert Herrmann et des membres du conseil municipal des enfants fraîchement élus !

